

Département :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2021**  
**IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2020**

Commune du lieu  
d'imposition :

Motif(s) du dépôt :	<input type="checkbox"/> Augmentation de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Variation d'un élément d'imposition (puissance ou nombre d'installations)
	<input type="checkbox"/> Diminution de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Dépassement du seuil de 100 000 € (location nue)
	<input type="checkbox"/> Variation du nombre de salariés (crédit d'impôt, réduction artisan, ...)	<input type="checkbox"/> Cessation ou fermeture d'installation à la date du : ...../...../..... <input type="checkbox"/> Autre (cocher la case et préciser le motif) .....

Cette déclaration est à adresser au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation au plus tard le 5 mai 2020. Les entreprises redevables de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) complètent impérativement le cadre A et joignent l'annexe relative à la composante de l'IFER due en cas de nouvelle installation ou de modification d'un élément d'imposition (variation de puissance ou du nombre d'installations, etc.).

**A1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ÉTABLISSEMENT**

Dénomination ou nom et prénom	1	
Activités exercées	2	
Adresse dans la commune	3	
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier	4	
Numéro SIRET de l'établissement	5	
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	6	
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	7	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Comptable de l'entreprise (Nom, adresse, n° de téléphone et adresse électronique)	8	

**A2 ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EXERCÉE DE MON DOMICILE OU EXERCÉE EN CLIENTÈLE**

Si vous ne disposez d'aucun autre local cochez la case  et précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : ..... m<sup>2</sup>

**B1 ÉTABLISSEMENTS SOUMIS A LA CFE : RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE**

Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1	
Effectif au cours de l'année 2019 <b>1 14 17 18</b>	2	
dont	Apprentis sous contrat	3
	Handicapés physiques	4
Dont affecté à une activité artisanale	5	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence <b>2</b>	6	
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation au cours de la période de référence <b>3</b>	7	
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	À ..... le	
Téléphone et adresse électronique :	Signature :	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Les personnes, dont l'activité est la location de locaux meublés, exonérées de CFE en application du 3° de l'article 1459 du CGI, sont informées que les données relatives à ces locaux sont transmises par la DGFIP aux collectivités locales ayant institué la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire conformément à l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Ces personnes ont un droit d'accès et de rectification auprès de leur SIE.

**B2 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT**

Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines <b>4</b>	8	
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case	9	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l'établissement dans <b>une zone de restructuration de la défense</b> <b>5</b>	10	, ,
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case et souscrire l'annexe n° 1519 D-eol-SD	11	<input type="checkbox"/>
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) <b>6</b>	12	
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) et souscrire l'annexe n° 1519 F-hydra-SD	13	%

**C BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIÈRE 7** Si les biens sont pris en location ou en sous-location, joindre **obligatoirement** une copie du bail. **SI LE CADRE C EST INSUFFISANT, JOINDRE UN ÉTAT ÉTABLI SUR CE MÊME MODÈLE**

Informations **obligatoires**. En vertu du 2 de l'article 1729 B du code général des impôts (CGI), les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle. Si vous avez coché la case A2 de la page 1, vous êtes dispensé de remplir ce cadre sauf si vous avez libéré un bien, auquel cas il convient de rappeler sur les lignes n° 1 à 7 le bien et sa date de fin d'occupation.

**Bien n° 1**

Nature du bien <b>8</b>	1			
Adresse du bien	2			
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3			
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété	4			
Identité de l'occupant précédent	5			
Date de début d'occupation du bien	6			
Date de fin d'occupation du bien	7			
Superficie totale des locaux en m²	8			
Détail (en m²) de l'affectation de la superficie à usage :	- professionnel	9		
	- industriel	10		
	- commercial	11		
	- d'habitation	12		
Détail (en m²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :	- Magasin	13		
	- Entrepôt	14		
	- Bureau	15		
	- Autres à préciser	16		
Vous êtes :	- Propriétaire : cocher la case	17	<input type="checkbox"/>	
	- Locataire :	cocher la case	18	<input type="checkbox"/>
		préciser le nom et l'adresse du propriétaire et joindre une copie du bail :	19	
	- Sous-locataire :	cocher la case	20	<input type="checkbox"/>
		joindre le contrat de sous-location et préciser les nom et adresse du propriétaire et le nom du titulaire du bail	21 22	
	- En domiciliation commerciale ou à titre gratuit :	cocher la case	23	<input type="checkbox"/>
joindre le contrat ou la convention de domiciliation et préciser les nom et adresse du propriétaire et le nom de la société hébergeante		24 25	- -	
En cas de partage des locaux, indiquer le nom des autres utilisateurs :	26			
Si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle, précisez leur nombre et leur adresse :	27			
Les membres de SCM indiquent le SIREN de la SCM et la surface du bien occupée à titre privatif :	28	SIREN : Surface en m² :		
Les loueurs en meublé précisent la nature du local loué :	- local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	29	<input type="checkbox"/>	
	- local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1° et 2° de l'art. 1459 du CGI	30	<input type="checkbox"/>	
	- autre local loué meublé	31	<input type="checkbox"/>	
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer <b>9</b> :	- le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25%)	32	-	
	- la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition	33	-	

**D EXONÉRATIONS ET ABATTEMENTS**

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter			Cocher ci-dessous les cases correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)			
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES			CFE		CVAE <sup>10</sup>	
Entreprises de spectacles vivants (art. 1464 A-1° du CGI) <sup>11</sup>			<b>1</b>		<b>2</b>	
Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A- 3° à 4° du CGI) <sup>12</sup> (préciser la catégorie de l'établissement, une seule ligne possible)	- dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 (art. 1464 A- 3° du CGI)		<b>3a</b>		<b>4a</b>	
	- dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 et qui bénéficient d'un classement « art et essai » (art. 1464 A- 3° bis du CGI)		<b>3b</b>		<b>4b</b>	
	- autres que ci-dessus (art. 1464 A- 4° du CGI)		<b>3c</b>		<b>4c</b>	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) dans le cadre : <sup>15</sup> (préciser le régime d'exonération, une seule ligne possible)	- du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI		<b>5a</b>		<b>6a</b>	
	- du régime de l'article 44 <i>septies</i> du CGI		<b>5b</b>		<b>6b</b>	
	- du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI		<b>5c</b>		<b>6c</b>	
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) <sup>14</sup>			<b>7</b>		<b>8</b>	
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)			<b>9</b>		<b>10</b>	
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) <sup>15</sup>			<b>11</b>		<b>12</b>	
Sociétés coopératives agricoles (art. 1464 E du CGI) <sup>16</sup>			<b>13</b>		<b>14</b>	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :		<b>15</b>				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		<b>16</b>		%		
Établissements situés dans une zone de revitalisation	des centres-villes (art. 1464 F du CGI) <sup>17</sup>		<b>17a</b>		<b>18a</b>	
	des commerces en milieu rural (art. 1464 G du CGI) <sup>18</sup>		<b>17b</b>		<b>18b</b>	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :		<b>19</b>				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		<b>20</b>		%		
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) <sup>19</sup>			<b>21</b>		<b>22</b>	
Indiquer la date de début de gestion : <b>23</b>						
Librairies <sup>20</sup>	- indépendantes de référence (art. 1464 I du CGI)		<b>24</b>		<b>25</b>	
	- autres (art. 1464 I bis du CGI)		<b>26</b>		<b>27</b>	
Établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I du CGI) <sup>21</sup>			<b>28</b>		<b>29</b>	
Établissements situés dans les zones de revitalisation de la défense (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> B du CGI) <sup>22</sup>			<b>30</b>		<b>31</b>	
Disquaires indépendants (art. 1464 M du CGI) <sup>23</sup>			<b>32</b>		<b>33</b>	
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI) <sup>24</sup>			<b>34</b>			
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée :		<b>35</b>				
Abattement de 50 % de la valeur locative des biens passibles de taxe foncière affectés à des activités de recherche industrielle (art. 1518 A <i>quater</i> du CGI) <sup>25</sup>			<b>36</b>			
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée :		<b>37</b>				

SUITE DES EXONÉRATIONS, PAGE SUIVANTE

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES			CFE		CVAE	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) 26			38		39	
Petites entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I <i>septies</i> du CGI) 27			40		41	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :	42					
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :	43	%				
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) 28			44		45	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :	46					
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) 29						
Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit :						
– Abattement taux normal 49 <input type="checkbox"/>			– Abattement taux majoré 50 <input type="checkbox"/>			
Option pour l'encadrement communautaire 30			51			
AUTRES EXONÉRATIONS DE DROIT			CFE		CVAE	
Exonération des diffuseurs de presse spécialistes (art. 1458 <i>bis</i> du CGI) 31			52		53	
Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1451-I-5° du CGI) 32			54		55	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :	56					
Exonération de droits (et facultative en cas de délibération de votre collectivité locale) des établissements situés dans :						
– un bassin urbain à dynamiser (art. 1463 A du CGI) 33			57a		57b	
– une zone de développement prioritaire (art. 1463 B du CGI) 34			58a		58b	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :	59					
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :	60	%				
Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> :			CFE		CVAE	
Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones... 35	– d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)		61		62	
	– d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)		63		64	
	– de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI)		65		66	